

**AVIS DU COMITÉ MIXTE (COMPOSÉ DES MEMBRES DU  
CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER)**

Suite à leur assemblée du 29 novembre 2019

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal\*

---

**Projet d'aménagement de la place des Montréalaises**

AC19-SC-09

|                              |                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Localisation :               | Territoire délimité par l'avenue Viger Est, l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, la rue Saint-Antoine Est et le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), dans l'Arrondissement de Ville-Marie |
| Reconnaissance municipale :  | Fait partie du secteur de valeur patrimoniale intéressante Viger et Sanguinet identifié au Plan d'urbanisme                                                                                          |
| Reconnaissance provinciale : | Situé en partie à l'intérieur du site patrimonial de Montréal (déclaré)                                                                                                                              |
| Reconnaissance fédérale :    | Aucune                                                                                                                                                                                               |

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après, le comité mixte) émettent un avis à la demande du Service de l'urbanisme et de la mobilité et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. L'avis du CPM est sollicité considérant que le projet est en partie inscrit au sein du site patrimonial de Montréal (déclaré). L'avis du CJV est sollicité considérant qu'il est impliqué depuis plusieurs années dans les dossiers touchant le secteur du champ de Mars.

---

**CONTEXTE DU PROJET**

En 2017, un concours international d'architecture de paysage pluridisciplinaire a été lancé pour l'aménagement de la nouvelle place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, la place de Montréalaises. Le site visé pour l'aménagement de cette place a fait l'objet d'un legs du ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal. Ce legs a consisté au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Sanguinet par le gouvernement du Québec, alors que les aménagements au-dessus relèvent de la Ville. En 2018, la firme lauréate du concours a été annoncée et la Ville lui a octroyé un contrat de services professionnels pour la conception détaillée, l'élaboration des plans et du cahier des charges ainsi que le suivi et la surveillance de chantier de la place de Montréalaises.

En avril et mai 2015, le comité mixte a émis deux avis sur la première phase du projet de réaménagement de la Cité administrative qui visait le réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville (AC15-SC-01 et AC15-SC-02).

En décembre 2015, le comité a émis un avis préliminaire (AC15-SC-05) sur le projet visant le secteur du champ de Mars, à l'arrière de l'hôtel de ville. La vision et les objectifs d'aménagement du secteur ainsi que la réflexion sur la

---

\*Règlement de la Ville de Montréal 02-136 et  
Règlement de la Ville de Montréal 12-022

future place publique aux abords de l'édicule de la station de métro Champ-de-Mars ont été présentés. Le comité avait recommandé de :

- Définir les axes d'intervention qui guident l'aménagement de l'ensemble du secteur en priorisant l'axe est-ouest et réfléchir en parallèle à un plan d'ensemble des espaces publics du secteur;
- Considérer la recherche d'une autre solution que la construction d'une passerelle pour l'amélioration des liens piétons;
- Considérer davantage les fronts bâtis dans l'aménagement de la place publique et considérer la valeur des aménagements présents actuellement;
- Réfléchir à l'amélioration des infrastructures vertes du secteur.

En mars 2019, le comité a émis un avis préliminaire (AC19-SC-01) sur la déconstruction du tunnel piétonnier lié à la station de métro Champ-de-Mars et de ses édicules ainsi que sur l'évolution post-concours du projet d'aménagement de la place des Montréalaises. Le projet visait l'aménagement d'une place publique aux abords de la station de métro, l'intégration d'un volet commémoratif ainsi que la construction d'une passerelle piétonne au-dessus de la rue Saint-Antoine et de la bretelle de sortie de l'autoroute Ville-Marie afin de relier la station de métro au champ de Mars. Dans son avis en date du 19 mars 2019, le comité mixte avait formulé les recommandations suivantes :

- Reconsidérer les balises d'encadrement du projet de la place des Montréalaises au regard de l'évolution de la perception des déplacements, de l'essor de la mobilité durable et de la planification urbaine en cours dans l'est de l'arrondissement de Ville-Marie, dans la perspective d'une potentielle fermeture de la bretelle Saint-Antoine;
- Accorder une attention particulière aux questions de programmation, de gestion et d'entretien du site, en particulier durant la saison froide, élaborer un plan de gestion ainsi qu'un plan paysager hivernal;
- Raffiner la définition de la matérialité du dessous du plan incliné et élaborer une programmation pour les espaces qui y sont créés, en accordant une attention particulière aux enjeux de sécurité des usagers;
- Étudier de manière approfondie les parcours piétons quotidiens, en particulier dans le but de permettre un accès direct à l'hôtel de ville pour les personnes à mobilité réduite;
- Réviser les paramètres du volet commémoratif dans l'optique de célébrer l'ensemble des Montréalaises dans une approche inclusive et dépersonnalisée;
- Étudier davantage l'interface avec le CHUM, qui constitue le seul front bâti de la place publique.

En juin 2019, une version révisée du projet a été présentée au comité mixte, qui a émis un avis préliminaire en date du 3 juillet 2019 (AC19-SC-02). Le comité s'est dit en défaveur du concept commémoratif qui ciblait 21 femmes à commémorer et il a invité les concepteurs à le revoir. Il a formulé les recommandations suivantes :

- Revoir et simplifier le concept commémoratif en optant pour une approche inclusive;
- S'inscrire en continuité du volet commémoratif de la Cité administrative;
- Poursuivre le travail d'arrimage avec l'équipe de projet de la Cité administrative notamment au niveau du mobilier urbain, afin d'éviter de créer deux signatures différentes;
- S'appuyer davantage sur les parcours intuitifs des piétons pour la circulation et adapter la signalisation en conséquence;
- Revoir le traitement de l'impasse de la bretelle de sortie de l'autoroute Ville-Marie en vue d'assurer la sécurité des piétons et éviter la confusion dans la perception des accès;
- Assurer une traversée sécuritaire de la rue Saint-Antoine sous la passerelle par un traitement dont l'ampleur s'inscrit en continuité à la qualité de l'espace souhaitée par les concepteurs à cet endroit;

- Revoir le traitement de l'édicule du MTQ et de l'entrée de livraison de l'hôtel de ville en respectant leur fonction de bâtiment de service de manière sobre et discrète;
- Poursuivre le travail amorcé avec le CHUM au niveau de l'interface entre les deux sites;
- Prévoir un ou deux jardiniers attitrés au pré fleuri et à la forêt urbaine de la place des Montréalaises;
- Développer des volets éducatifs sur la stratégie végétale, la biodiversité, le développement durable et la place des femmes dans l'histoire montréalaise;
- Mieux réfléchir à l'expérience du lieu, notamment à l'espace sous la passerelle, à l'orientation des bancs, au corridor de vent sur la passerelle en hiver, etc.

---

## DESCRIPTION DU PROJET

Une version bonifiée du projet a été présentée le 29 novembre 2019 au comité mixte. Étaient présents à cette réunion les représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, du Service de la gestion et de la planification immobilière ainsi que les représentants des firmes externes mandatés pour la conception du projet. Puisqu'ils sont prévus sur le même territoire d'intervention, le projet a été présenté conjointement avec le projet de la Cité administrative (phase 1 : aménagement des abords de l'hôtel de ville) et de l'hôtel de ville (démolition et remplacement de l'édicule piéton de la station de métro Champs-de-Mars à l'angle des rues Gosford et Saint-Antoine). En effet, depuis la dernière présentation en juin 2019, les limites d'intervention du site ont été revues à la baisse, de sorte que l'édicule piéton a été transféré au sein du projet de réfection de l'hôtel de ville. La démolition et le remplacement de cet édicule, sur lequel se déposera la passerelle de la place des Montréalaises, font l'objet d'un avis distinct (AC19-SC-11).

Le projet vise toujours l'aménagement d'une place publique aux abords de la station de métro Champs-de-Mars, l'intégration d'un volet commémoratif ainsi que la construction d'une passerelle piétonne au-dessus de la rue Saint-Antoine et de la bretelle de sortie de l'autoroute Ville-Marie afin de relier la station de métro au champ de Mars. Dans cette esquisse révisée, la forêt dite plus formelle dans la partie nord de la place est transformée en un espace plus naturel de façon à bonifier la végétation. Ce sera un espace de contemplation en lien avec la place Marie-Joseph-Angélique. Il est prévu d'y mettre en valeur la verrière de Marcelle Ferron qui orne l'édicule de la station de métro.

Au centre, le projet prévoit toujours l'aménagement d'un pré fleuri sur le plan incliné et la passerelle. Dans cette nouvelle esquisse, l'espace sous le pré fleuri est complètement redéfini par l'ajout d'une perforation de neuf mètres de diamètre visant à ouvrir l'espace et à créer un lien avec le dessous, en plus d'amener de la lumière sous la passerelle.

Dans la partie sud de la place des Montréalaises, le long de la rue Saint-Antoine, est prévue une forêt que cette version du projet prévoit de densifier et d'aménagement de façon plus naturelle. Une vitrine artistique ainsi qu'une toilette autonettoyante sont également prévues du côté nord de la bretelle, près de l'édifice du CHUM.

La proposition de commémoration a également été modifiée. Les composantes de commémoration proposées consistent toujours en l'inscription des noms des 21 femmes identifiées ainsi que de citations dans l'emmarchement de la passerelle ainsi que sur un « miroir commémoratif », structure ronde en acier située autour de l'édicule du MTQ, dans la partie nord-ouest de la place. Le concept repose sur l'idée d'un dialogue entre les inscriptions sur l'emmarchement et le miroir. Le « ruban mémoire » comportant des inscriptions a été retiré de cette version révisée.

Enfin, le mobilier urbain prévu se distinguera de celui du champ de Mars et de l'ensemble de la Cité administrative.



Localisation du site visé par le projet (source : Google Cartes)

---

## ENJEUX ET ANALYSE DU PROJET À L'ÉTUDE

Le comité souligne la progression de la réflexion et apprécie qu'on lui ait démontré de quelle façon ses commentaires précédents ont été pris en considération, bien qu'il regrette que plusieurs de ses commentaires précédents n'aient pas été pris en considération. Cela dit, il apprécie que l'on ait porté un regard particulier sur les espaces jugés rébarbatifs par le comité et sur l'accessibilité universelle. Il félicite les concepteurs d'avoir également veillé à minimiser le plus possible l'effet de surcharge en réduisant le nombre d'édicules sur le site. Il perçoit que le projet s'est précisé depuis la première présentation et s'est grandement raffiné.

### Problématique à la base du projet

Le projet de l'aménagement d'une passerelle repose sur la problématique existante de la présence de l'autoroute Ville-Marie et de la bretelle de sortie, qui crée une faille entre le centre-ville et le Vieux-Montréal. Le comité aurait ardemment souhaité que le ministère des Transports du Québec accepte de recouvrir cette bretelle, ce qui aurait permis de réparer cette faille et d'améliorer grandement la qualité de l'espace urbain. Malgré toutes les bonnes volontés des concepteurs, ce problème important causé par la présence de l'autoroute ne peut être résolu. À défaut d'avoir pu régler ce problème, la Ville compense par l'aménagement d'un lien piéton surélevé entre la station de métro Champ-de-Mars et le Vieux-Montréal au sud de la rue Saint-Antoine. Le comité présente donc dans les paragraphes suivants ses commentaires et recommandations sur ce projet.

### Arrimage et coordination des projets

Le comité prend note du fait que les équipes des trois projets (place des Montréalaises, Cité administrative et l'hôtel de ville) ont réalisé la conception de manière intégrée. Malgré tout, le résultat qui en émane est que ce semble encore être trois projets distincts qui se juxtaposent. Même si les équipes ont travaillé en coordination, aux yeux du comité, il

n'y a rien de réglé au niveau de l'arrimage entre l'édicule technique, la place des Montréalaises et le champ de Mars. Il croit que les projets pourraient être mieux arrimés.

Notamment, la problématique du mobilier urbain n'est pas résolue, puisque les trois projets auront chacun leur modèle propre (bancs, lampadaires, etc.) et ce, malgré le commentaire précédent du comité à l'effet de « poursuivre le travail d'arrimage avec l'équipe de projet de la Cité administrative notamment au niveau du mobilier urbain, afin d'éviter de créer deux signatures différentes »<sup>1</sup>. Faute de réponse à ce sujet, le comité réitère sa recommandation à l'effet d'éviter de créer des signatures différentes et de veiller à utiliser le même mobilier urbain pour la place des Montréalaises, le champ de Mars et les abords de l'hôtel de ville.

### **Caractère de la passerelle**

Le comité note que la place des Montréalaises et le champ de Mars auront chacun une identité très forte. Par conséquent, il croit que l'entité qui relie ces deux espaces (la passerelle) devrait avoir une personnalité et une facture architecturale complètement différentes. Ainsi, le comité croit que la passerelle devrait avoir sa propre expression, son propre langage architectural plutôt que de reprendre celui de la place des Montréalaises.

Enfin, il invite également les concepteurs à revoir le traitement des socles de la passerelle afin de les détacher d'un langage autoroutier et de minimiser la masse proposée.

### **Programme de commémoration**

Le comité s'interroge sur l'arrimage des intentions de commémoration entre le projet de la place des Montréalaises et le projet de réaménagement des abords de l'hôtel de ville. Il avait déjà mentionné précédemment se « demander si les deux équipes de projet (place des Montréalaises et abords de l'hôtel de ville) ont réfléchi conjointement au concept de commémoration et d'évocation »<sup>2</sup>. Plus précisément, il se questionne sur le lien entre le miroir commémoratif, les inscriptions dans l'emmarchement de la passerelle et la broderie végétale. Il lui semble toujours que la stratégie de commémoration proposée sur la place des Montréalaises est tout autre que celle proposée sur le parterre de l'hôtel de ville, ce qui peut créer une confusion un problème de lisibilité pour les passants. Aux yeux du comité, l'arrimage des projets au niveau des intentions de commémoration est un aspect important qui n'est pas encore achevé et il est d'avis que cela nécessite un travail supplémentaire. Il réitère ce qu'il avait mentionné précédemment, à savoir qu'il « recommande fortement de mieux arrimer le projet de place des Montréalaises avec celui de la Cité administrative concernant le volet commémoratif »<sup>3</sup>. Il suggère que l'élaboration d'un plan de commémoration pour la place des Montréalaises et les abords de l'hôtel de ville (voire même l'ensemble de la Cité administrative) pourrait aider à atteindre un meilleur arrimage. Tout en prenant note qu'une politique de commémoration est en cours d'élaboration par la Division du patrimoine, le comité recommande de s'assurer que ces deux projets s'y arriment.

Dans son avis précédent, le comité était d'avis que le concept de commémoration était surchargé. Il remettait en question le choix de commémorer 21 femmes en inscrivant leur nom sur la place, puisque cette approche nominative avait pour conséquence d'exclure celles qui n'étaient pas nommées. Il lui paraissait que le concept passait à côté de l'objectif du toponyme, soit celui de souligner l'importance historique des femmes en général dans l'histoire de

---

<sup>1</sup> Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger, *AC19-SC-02 : Projet d'aménagement de la place des Montréalaises*, 3 juillet 2019, p. 6.

<sup>2</sup> *Ibid*, p. 4.

<sup>3</sup> *Ibid*.

Montréal. Il avait donc recommandé de « simplifier le concept commémoratif et d’opter pour une approche inclusive »<sup>4</sup>. Le comité est par conséquent satisfait de l’évolution du concept de commémoration, notamment de sa simplification et du fait qu’il est désormais plus inclusif en commémorant les Montréalaises de manière plus large.

La proposition de miroir commémoratif semble quant à elle cohérente, mais le comité croit que le concept pourrait être un peu plus explicite. En effet, il est fortement préoccupé par le manque de lisibilité pour les passants, puisqu’il n’est pas clair si les noms qui seront inscrits sur le miroir seront lisibles ou non. Le comité croit qu’il serait préférable qu’ils puissent être lus. Il souhaite ainsi éviter que l’on ait à ajouter des panneaux explicatifs. Le comité croit également que le lien entre le miroir commémoratif et la stratégie de commémoration dans l’emmarchement aurait avantage à être développé et clarifié davantage.

### **Absence de l’inscription du projet dans les parcours urbains**

Le comité apprécie que l’on ait amélioré le traitement de l’impasse donnant sur la rue Saint-Antoine, présente dans la version antérieure du projet. Malgré cette amélioration, le comité mixte regrette que l’intégration du projet dans les parcours urbains soit le grand oublié de ce projet. Dans son avis AC19-SC-02, il avait mentionné qu’il recommandait « de s’appuyer davantage sur les parcours intuitifs » et il invitait [...] « les concepteurs à mieux prendre en considération les lignes de désir dans le développement des parcours piétons »<sup>5</sup>. Il reconnaît que cet aspect a été amélioré, mais il lui semble que la place des Montréalaises paraît encore complètement détachée des parcours urbains et que les gestes de parcours se terminent en cul-de-sac sur une absence de traitement de l’espace public lorsque le passant arrive à la rue. Comment celui-ci traversera-t-il la rue Viger, la rue Gosford? Le comité entend que beaucoup de travail a été fait à ce sujet par la Ville, mais il aurait aimé que la connexion du projet avec les rues limitrophes soit prise en compte et lui soit montrée.

Par ailleurs, le comité avait demandé précédemment à la Ville de réfléchir à des mesures d’apaisement de la circulation, dans l’optique où l’on prévoit un Réseau express vélo sur Saint-Antoine et des traverses piétonnes, adossés à la circulation automobile existante et à la bretelle de sortie de l’autoroute. Le comité avait invité la Ville à venir lui présenter des solutions quant à la circulation piétonne lors d’une prochaine présentation. Il regrette donc que ce commentaire n’ait pas été adressé et qu’on ne lui ait pas présenté cet aspect du projet.

### **Aménagements paysagers**

Le comité se réjouit que la nouvelle version du projet prévoie une augmentation de la végétation. Le concept végétal est bonifié de présentation en présentation, et le comité encourage les concepteurs à le mener jusqu’au bout et faire en sorte que l’aménagement paysager soit bien entretenu et puisse ainsi évoluer de façon spectaculaire. Dans son avis précédent, il avait recommandé qu’un plan d’entretien soit développé et qu’un ou deux jardiniers soient attirés de façon permanente aux aménagements paysagers de la place des Montréalaises (en particulier du pré fleuri). Le comité réitère sa recommandation à cet effet, puisqu’il est d’avis qu’une grande partie de l’expérience du lieu reposera de la qualité des aménagements paysagers.

---

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

## **Pollution par le bruit**

Par ailleurs, il se demande si le bruit occasionné par la circulation automobile depuis le pré fleuri a été mesuré. Il importe de prendre en compte la pollution par le bruit dans l'expérience qu'auront les gens du lieu, de manière à s'assurer que le pré fleuri sera un endroit agréable. Il se demande si des mesures d'apaisement peuvent être intégrées.

## **Programmation**

Le comité voit d'un bon œil la bonification générale de la programmation. Précédemment, il avait recommandé d'« élaborer une programmation pour les espaces qui [...] sont créés [sous la passerelle], en accordant une attention particulière aux enjeux de sécurité des usagers » (AC19-SC-01). Il est par conséquent fort satisfait que les concepteurs aient prévu un éclairage naturel par la création d'une percée. Il se demande toutefois s'il serait possible de déplacer à cet endroit, sur la rue Saint-Antoine, la vitrine ainsi que la toilette afin de rendre ce lieu plus animé.

Concernant cette proposition de vitrine culturelle, le comité encourage les concepteurs à pousser plus loin cette intention en s'assurant d'une animation et d'une programmation permanente à cet endroit. Il suggère que l'on donne à la vitrine une portée plus large en en faisant un espace de diffusion communautaire. Ce pourrait également être l'occasion de pousser plus loin le concept d'hommage aux Montréalaises en mettant à profit la vitrine pour y exposer des contributions artistiques ou autres de femmes et des éléments qui vont au-delà des noms commémorés.

Dans son avis AC19-SC-01, le comité avait également émis comme recommandation d'« accorder une attention particulière aux questions de programmation, de gestion et d'entretien du site, en particulier durant la saison froide, [et d']élaborer [...] un plan paysager hivernal ». Le comité apprécie que les concepteurs aient prévu une programmation hivernale. Malgré cela, il en demeure que la stratégie hivernale n'est pas encore élaborée. Il aurait souhaité qu'on lui montre comment les gens circulent dans cet espace l'hiver, connaître ce qui est déneigé durant l'hiver ainsi que la nature et la portée des activités. Le comité souhaite que l'ensemble de l'espace puisse être utilisé durant la période hivernale.

---

## **AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER**

Le Conseil du patrimoine de Montréal et le Comité Jacques-Viger sont favorables avec l'ensemble du projet, à l'exception de ce qui se trouve sous la passerelle, sur la rue Saint-Antoine. Il émet un avis favorable, mais souhaite que cette partie de l'aménagement lui soit présentée à nouveau ainsi que le programme hivernal. Il émet également les recommandations suivantes visant à bonifier le projet :

- Veiller à utiliser le même mobilier urbain pour la place des Montréalaises, le champ de Mars et les abords de l'hôtel de ville afin d'éviter la surcharge de signatures différentes;
- Prévoir une personnalité et une facture architecturale distinctes pour la passerelle;
- S'assurer de la lisibilité du concept de commémoration et clarifier le lien entre le miroir et l'emmarchement et veiller à un arrimage des stratégies commémoratives avec le projet de la Cité administrative;
- Veiller à ce que le projet s'insère dans les parcours urbains au-delà des rues Viger et Saint-Antoine;

- Réfléchir à des mesures d'apaisement de la circulation en lien avec la création d'un Réseau express vélo et la création de traverses piétonnes et que ces mesures soient un geste traité de façon tout aussi importante que la passerelle;
- Veiller à l'élaboration d'un plan d'entretien des aménagements paysagers et attitrer un ou deux jardiniers de façon permanente à cette date;
- S'assurer que l'expérience du pré fleuri ne soit pas affectée par la pollution par le bruit causée par les automobiles et voir à des mesures d'apaisement;
- Pousser plus loin la programmation de la vitrine culturelle en s'assurant d'une animation et d'une programmation permanente;
- Mettre à profil la vitrine culturelle afin de mettre de l'avant la contribution des femmes à la société montréalaise, au-delà des noms inscrits dans le miroir et l'emmarchement;
- Veiller à ce que l'ensemble des espaces puisse être utilisé durant la période hivernale.

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal

La vice-présidente du Comité Jacques-Viger

**ORIGINAL SIGNÉ**

**ORIGINAL SIGNÉ**

Peter Jacobs

Sophie Beaudoin

Le 23 décembre 2019

Le 23 décembre 2019

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.